

Les modifications concernant l'application du "pass sanitaire" sont surlignées en jaune.

Activités, Entrainements & Pratiques Compétitives

De la Course au large amateur aux navigations à la journée.
De la navigation en solitaire, en équipages restreints et en équipages, de la Voile Légère, Glisse et de l'Habitable.

Préambule

Depuis le début de la crise sanitaire, la Fédération Française de Voile s'est engagée à accompagner ses structures affiliées, leurs adhérents et les pratiquants, afin qu'ils traversent au mieux cette crise inédite. L'objectif de cette note est de proposer des services, partager les travaux et conseils avec tous les pratiquants de la Voile Légère, de la Glisse et de l'Habitable, en solitaire, en équipages (qu'ils soient réduits ou pas), en navigation à la journée, pour la course côtière, hauturière ou océanique. Nous souhaitons tous continuer à avoir accès à nos plans d'eau et pratiquer notre activité, mais nous devons respecter les règles et les normes édictées par notre Gouvernement afin de préserver prioritairement la santé de tous.

Les recommandations que vous trouverez dans cette note évolueront au fil des décisions gouvernementales, des précisions et déclinaisons locales, des études scientifiques et des retours d'expériences. Ce document est donc voué à évoluer.

L'épidémie est toujours là. Les mesures proposées au niveau national et appliquées dans chaque département visent à ralentir la propagation du virus. **Nous recommandons la consultation des sites ci-après :**

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid>

https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/pass_sanitaire_21juil21.pdf

POINT DE SITUATION – 22/07/2021

Le 21 juillet 2021, le "pass sanitaire" est étendu à toutes les compétitions et manifestations sportives soumises à une procédure d'autorisation ou de déclaration et qui ne sont pas organisées au bénéfice des sportifs professionnels ou de haut niveau, lorsque le nombre de participants est au moins égal à 50 sportifs par épreuve.

A court terme une nouvelle loi présentée en Conseil des Ministres le 19 juillet sera soumise aux débats parlementaires, en vue d'une entrée en vigueur envisagée au début du mois d'août. Cette loi aura vocation à définir de manière plus large et précise la catégorie des activités, lieux et publics pour lesquelles un "pass sanitaire" sera obligatoire et les conditions d'application.

Pour tenir compte de la situation spécifique de certaines catégories de personnes, l'obligation du "pass sanitaire" est repoussée pour :

- Les jeunes de 12 à 17 ans.
- les salariés de l'organisateur
- Les salariés en mission sur une compétition

A ce jour, les bénévoles de l'organisateur et les bénévoles accompagnants des sportifs ne sont pas concernés par ces mesures.

Dans ce cadre, le contrôle du "pass sanitaire" s'applique uniquement pour les sportifs participants aux compétitions.

La FFVoile reviendra vers les clubs et structures déconcentrées dès que la loi sera entrée en vigueur début août.

La situation sanitaire en France incite à recommander de rendre le port du masque obligatoire à terre sur le site des compétitions, à limiter au maximum les regroupements de plus de 6 personnes et à annuler/ restreindre les cérémonies et événements sociaux.

Il est nécessaire de rappeler que :

La prudence doit être de mise. Même si nous aimons «La Voile » et savons que la diversité des pratiques permet à chacun d'apprécier pleinement cette activité, nous estimons indispensable d'alerter sur les risques de la pratique sans une préparation adaptée et un accompagnement suffisant.

Chaque individu doit être responsable de ses actions, pour sa santé et pour celle des autres.

Avant d'entreprendre tout embarquement, il convient de s'auto-évaluer ou de se tester (Antigénique/PCR) pour mesurer ses propres risques et sa contagiosité vis-à-vis de soi-même, de son entourage, mais aussi des autres membres de l'équipage.

Pour ce faire, la FFVoile a publié un tableau d'auto-évaluation accessible à l'adresse suivante :

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf

Avant toute navigation, et en complément des dispositions prises par le gouvernement, il est absolument nécessaire de s'assurer auprès des autorités locales, des autorisations / restrictions qui s'appliquent dans son port d'attache, et dans l'espace de navigation dans lequel une navigation est envisagée.

Attention !

Les produits de désinfection et le matériel de protection peuvent être dangereux pour l'environnement qui nous est cher. Il faut donc veiller attentivement à ne pas rejeter ces déchets sans précaution.

Plan en 4 Mesures :

1. Mesures applicables à terre et pour préparer sa navigation

2. Mesures sanitaires applicables à la Voile Légère et à l'Habitable en entraînement ou en compétition (hors Sport de Haut Niveau)

3. Mesures applicables aux skippers / barreurs, équipiers et équipages, pour accompagner la reprise des navigations en entraînement ou en compétition.

4. Mesures applicables aux Clubs et Organisateurs de Course pour accompagner la reprise des compétitions.

1. Mesures applicables à terre et pour préparer sa navigation :

- Respecter les gestes barrières et les règles de distanciation physique préconisés par l'État, lors de la préparation du bateau ou du matériel sur le parking, à quai, au ponton, au sein du club ou à l'extérieur du club.
- Appliquer ces gestes barrières et de distanciation physique à l'ensemble des pratiquants, des équipiers, des membres d'équipage, en limitant le nombre au minimum possible.

Accéder à son bateau ou à son matériel de navigation (planche à voile, kiteboard, wing...) :

- Respecter les consignes nationales, régionales et locales affichées dans le club
- Respecter les consignes du club et / ou de la capitainerie,
- Penser à vérifier le bon état de son matériel,
- Pour l'habitable vérifier le bon fonctionnement : moteur, communication...,
- Vérifier la présence et la validité du matériel de sécurité.

Préparer sa navigation :

Nous recommandons de prévenir un proche à terre du programme de navigation (horaires de départ et de retour estimés).

Si vous n'avez pas navigué depuis longtemps, ne surestimez pas votre condition physique au regard des conditions météo, prévoyez un démarrage progressif.

Matériel et équipement :

- Pour la voile légère :

Privilégier le matériel personnel, ne pas s'échanger de matériel,

S'assurer de son état de propreté / désinfection (équipement personnel de navigation, EPI, matériel de navigation bouteille / gourde individuelle et ration de nourriture individuelle...).

- Pour l'habitable :

Cuisine : savon liquide, papier absorbant à usage ménager, produits liquides et lingettes désinfectantes (eau de javel, virucides). Poubelle à ouverture au pied, lavage des mains pour toutes manipulations potentiellement contaminantes.

Toilettes : idem ci-dessus + l'usage de papier toilette individuel est recommandé. Désinfection des lieux après chaque usage (mini pulvérisateur avec produit virucide).

Cockpit et carré : Bouteilles de gel hydro-alcoolique à disposition.

Pour les programmes de navigation au large, garder une liaison avec la terre, si possible par téléphone satellite.

Nommer un responsable / Point de contact à terre.

Constituer son équipage :

Filtrer le / les équipiers avant l'embarquement à travers l'auto-questionnaire développé par la FFVoile. Si la navigation se fait en double ou en équipage, rappeler et vérifier la compréhension des gestes - barrières et des mesures de distanciation physique.

- Pour la Voile Légère :

En cas de navigation dans un espace nautique surveillé, transmettre au club / au responsable de l'espace surveillé les coordonnées précises (dont téléphone portable et mail et des personnes à joindre en cas de problème) des membres de l'équipage skipper / barreur et équipiers qui évolueront dans cet espace, dans un objectif de traçabilité.

- Pour l'Habitable :

Les coordonnées précises (téléphone portable / E-mail et personne à joindre en cas de problème) des membres de l'équipage seront reportées sur le Livre de Bord au moment de l'embarquement, dans un objectif de traçabilité.

Équipements personnels :

- Pour la Voile Légère :

Pour chaque navigant, avoir 2 masques de catégorie 1, du gel hydro-alcoolique et une petite serviette de toilette dans un sac étanche pour se protéger et protéger les secouristes qui pourraient avoir besoin d'intervenir sur le bateau et l'équipage.

- Pour l'Habitable :

Chaque personne embarque avec un sac individuel facilement identifiable ou marqué au nom du propriétaire du sac dans lequel il y a :

- Un masque lavable ou plusieurs masques chirurgicaux,
- Une bouteille de gel hydro-alcoolique identifiée à son nom,
- Des mouchoirs à usage unique, du papier absorbant à usage ménager, du papier hygiénique,
- 1 paire de gants de manœuvres nominative (individuelle – marquée à son nom),
- Un sac de couchage et un oreiller personnels, si nuit à bord.

En dehors de leur usage, ces éléments doivent rester stockés dans le sac et rangés toujours au même endroit.

Avitaillement :

- Pour la Voile légère et l'Habitable :

Rations individuelles de nourriture, gourde nominative (individuelles - marquées à son nom) et solidaire de l'embarcation pour éviter de les perdre.

A l'embarquement / sur le parking à bateau / sur la zone de préparation du bateau ou du matériel de navigation :

Respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation physique.

Pas d'embrassade, ni d'accolade, ni de serrage de mains. Si contact par inadvertance, se laver les mains.

Organiser le parking à bateau et/ou la zone de préparation des bateaux ou du matériel de navigation et les mises à l'eau de sorte à respecter les mesures de distanciation.

Déposer directement le sac contenant ses affaires personnelles dans un endroit défini.

Organiser un sens de circulation pour accéder à la cale de mise à l'eau et pour en revenir.

Organiser et planifier les horaires de départ et de retour, pour éviter tout regroupement non conforme aux règles définies nationalement au localement par les autorités compétentes.

2. Mesures sanitaires applicables à la Voile Légère et à l'Habitable en entraînement ou en compétition (hors Haut Niveau) :

Surveillance des symptômes : Toux, fièvre, fatigue, gêne respiratoire, maux de tête, courbatures, trouble de l'odorat ou du goût.

Répondre au questionnaire d'auto-évaluation sanitaire :

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf

Se retirer de l'équipage et du groupe de navigation au moindre doute suite à l'auto-questionnaire, et prendre contact avec son médecin.

- Pour l'Habitable :

Recommandations validées par la Commission Médicale de la FFVoile - dans l'état actuel du savoir et sous réserve de l'évolution des données scientifiques et épidémiques.

Type de navigation	Nombre de jours de navigation envisagés	Mesure	Confinement (Nbre de jours)
Côtière / Hauturière	1 à 5 jours	Surveillance des symptômes : Toux, fièvre, fatigue, gêne respiratoire, maux de tête, courbatures, trouble de l'odorat et du goût. Déclaration d'absence des Symptômes avant chaque départ Application et contrôle du "pass sanitaire" Recommande Test PCR/antigénique de moins de 48h à l'arrivée sur le site du 1 ^{er} départ	0 jour mais recommandations de distanciation, masque, etc... lors des escales. Préférer les logements individuels aux hôtels et les repas sur place ou à l'extérieur plutôt qu'au restaurant
Hauturière	6 à 14 jours	Surveillance des symptômes Application et contrôle du "pass sanitaire" Recommande test PCR/antigénique datant de moins de 72h à l'arrivée sur le site de départ, et 24h avant le départ par membre d'équipage	0 jour de confinement - Hors mesures gouvernementales pour les étrangers
Océanique / circumnavigation	14 jours et plus	Surveillance des symptômes Application et contrôle du "pass sanitaire" Recommande un test PCR/antigénique datant de moins de 72h à l'arrivée sur le site de départ, et 24h avant le départ par membre d'équipage	Recommandation d'un confinement (7 jours) - Hors mesures gouvernementales pour les étrangers

Prendre connaissance :

Des recommandations sur l'intervention en mer et secours à une personne au statut inconnu : <http://espaces.ffvoile.fr/media/122071/cas-particulier-de-l%E2%80%99intervention-en-mer.pdf>

3. Mesures applicables aux skippers / barreaux, équipiers et équipages, pour des navigations en entraînement ou en compétition.

1- La pharmacie :

- *Pour la Voile légère et l'Habitable :*

Nous recommandons d'embarquer des masques de catégorie 1, des lunettes (solaires), du gel hydro-alcoolique notamment en cas d'escale imprévue ou de contact avec des secours (SNSM ou autres).

Pour l'Habitable Pour la navigation côtière / hauturière nous recommandons l'embarquement :

- D'un thermomètre infrarouge sans contact,
- De masques de Catégorie 1 pour équiper tous les membres de l'équipage, si un sujet devient suspect ou susceptible d'être contaminé, et pour être en mesure de s'équiper en cas d'intervention des secours.
- S'assurer que la pharmacie de bord est opérationnelle.
- En cas de COVID déclaré, il n'y a pas de traitement spécifique. Pour les programmes de navigation à plusieurs jours de la terre, le suivi à distance du développement de l'infection par un médecin nécessitera des moyens de communication adaptés.

2- Embarquement / débarquement : (Voile Légère, Glisse et Habitable)

- Préparer le bateau ou le matériel de navigation ; Départ / arrivée au ponton / à la plage / à la panne : il est vivement recommandé de porter un masque à terre tant que la distanciation physique ne peut être respectée.
- Respecter les gestes barrières en toutes circonstances.
- Ranger rapidement son matériel ou son bateau en limitant le nombre de participants à cette tâche.
- Prendre une douche chez soi.

- En cas de casier de rangement du matériel dans le club, limiter le nombre de personnes en même temps dans le local pour garantir la distanciation.

3- Organisation de la manœuvre et de la vie à bord

- *Pour la Voile légère : pour les pratiques en double ou en équipage :*
- Limiter au maximum les contacts et conserver le port du masque tant que la distanciation physique ne peut être respectée (à terre),
- Utiliser des désinfectants nautiques en pulvérisation ou trempage rapide pour sécuriser l'utilisation des VHF étanches, Autre piste : la lingette imbibée de liquide HA et nettoyage des surfaces de contacts. Attention en cas de trempage, il faut penser à purger le haut-parleur.
- Rations individuelles de nourriture. Bouteille d'eau ou gourde individuelle et nominative.
- *Pour l'Habitable :*
- Répartir et individualiser les tâches : chacun son rôle, minimiser les rotations de postes.
- Usage régulier de gel hydro-alcoolique. Privilégier les distributeurs individuels.
- Port des lunettes solaires recommandé.
- Usage de papier essuie - mains jetable à côté des points d'eau avec savon de Marseille et sacs poubelles à liens, à côté.
- Rations individuelles de nourriture. Bouteille d'eau ou gourde individuelle et nominative. A défaut, privilégier le repas servi à l'assiette. Repas pris de préférence côte à côte plutôt que face à face. Privilégier le grand air. A bord, respecter les règles de distanciation d'1m lors de la circulation des équipiers dans le bateau et sur le pont. Prévoir l'aération régulière de l'intérieur lorsque les conditions le permettent
- Si nuit à bord, chacun doit pouvoir disposer d'un lieu isolé (cabine individuelle et / ou couchette individuelle dans le carré selon les principes de distanciation). Le lieu de couchage doit être toujours le même (sac personnel rangé au même endroit). Sac de couchage et oreiller personnels.
- En équipage, chacun tiendra compte des mesures de distanciation, autant que faire se peut.
- Usage régulier de gel hydro-alcoolique.
- Séparer systématiquement les vêtements en utilisant par exemple des sacs plastiques étiquetés au nom de chacun.
- Limiter le nombre d'équipiers autorisés à pénétrer à l'intérieur du bateau en même temps.
- Une personne susceptible d'être infectée doit limiter au maximum la proximité avec les coéquipiers, porter un masque chirurgical et ne plus participer aux manœuvres.
- Privilégier un contenant individuel pour son hygiène personnelle, sinon désinfection systématique des toilettes après usage.

En cas de signes évocateurs d'une contamination COVID (voir questionnaire d'auto évaluation), nous recommandons la prise en charge suivante :

- Si une température dépasse 37°8 le matin et / ou 38°2 le soir, le déroutement vers le port le plus proche doit être immédiat.
- En attendant, la personne susceptible d'être infectée limite au maximum la proximité avec les coéquipiers (l'idéal étant qu'elle soit isolée dans une cabine), porte un masque chirurgical, ne participe plus aux manœuvres, utilise régulièrement du gel hydro-alcoolique.
- Le chef de bord prend contact avec le CROSS (Canal VHF 16 ou 196 par téléphone), qui établit la relation avec le CCMM (Centre de Consultation Médicales Maritimes) pour expliquer la situation et éventuellement préparer l'accueil dans un port (MRCC dans la boucle si port étranger). Le choix des moyens d'intervention peut dépendre de l'état de la personne contaminée et de son aggravation éventuelle, mais également des capacités de navigation du bateau et de l'équipage, de la météo ou des avaries éventuelles.
- Une fois la personne débarquée, ventilation et désinfection complète de la zone où elle a séjourné. Le générateur d'ozone peut avoir une certaine efficacité
- Dans ce sens, il est préférable d'éviter les parcours trop éloignés de la terre, pour que le bateau puisse faire escale rapidement dans un port en cas de suspicion de COVID.
- Pour les autres membres d'équipage, surveillance renforcée, test PCR, isolement, voir quatorzaine.

Pour la pratique de l'Habitable sur des parcours de plusieurs jours, nous recommandons de suivre les préconisations décrites en annexe 1 du présent document.

4. Mesures applicables aux Clubs et Organismes de Course pour accompagner la reprise des compétitions

Pour la reprise des courses (compétitions) à la journée, côtière, semi-hauturière, hauturière, l'organisation d'évènement et les jauges définies doivent être respectées scrupuleusement.

En complément des recommandations faites par la FFVoile dans le Guide des mesures sanitaires pour les clubs, et dans le but de permettre la continuité des activités sportives compétitives pour les membres de la FFVoile, nous proposons un ensemble de recommandations qui doivent être abordées et respectées en tenant compte des impératifs sanitaires et de leurs évolutions.

Le renforcement des mesures gouvernementales pour lutter contre la reprise épidémique nécessite l'application du contrôle du "pass sanitaire" sur les compétitions. Concrètement, l'autorité Organisatrice ou les personnes habilitées contrôlent le "pass sanitaire" via une opération de vérification/lecture, en local, grâce à l'application « Tous Anti Covid Verif » disponible sur [Google Play](#) ou [App Store](#) et sans conservation de données.

La FFVoile propose que les équipages suivent les mesures sanitaires exposées ci-dessus et que les organisateurs intègrent et suivent les recommandations ci-dessous :

Avant la course :

1. Prévoir au moyen de l'avenant à l'avis de course joint en annexe, d'informer tous les participants (concurrents) d'une compétition qu'un "pass sanitaire" sera demandé pour participer à la compétition.
Consulter : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>
2. Mettre en place la procédure de contrôle du "pass sanitaire" au moyen de l'application « Tous Anti Covid Verif » disponible sur [Google Play](#) ou [App Store](#) et sans conservation de données et prévoir le personnel nécessaire à l'application de ces contrôles.
3. Ces contrôles étant valables pour la durée de la compétition, prévoir un laissez-passer individuel pour connaître les concurrents qui ont satisfait à l'obligation du "pass sanitaire".
4. S'assurer de l'inscription de la compétition au calendrier de la FFVoile en collaboration avec sa ligue et / ou avec la FFVoile pour confirmer la bonne programmation de son épreuve (respect des obligations habituelles).
5. Obtenir les autorisations locales pour organiser cette manifestation nautique (accord de la Ville, du Préfet, des Autorités Maritimes –DDTM/DML) - (respect des obligations habituelles).
6. Organiser une cellule de crise pour être en mesure de gérer rapidement et efficacement les suspicions de cas de COVID (AO, Arbitres, Médecin...). Cette cellule doit :
 - Nommer un référent COVID dans chaque organisation de compétition.
 - Veiller à la mise en œuvre et au respect du protocole sanitaire
 - Assurer la gestion des procédures de prise en charge de cas suspect et des cas contacts
 - Etre l'interlocuteur privilégié en cas de contrôle ou d'investigation sanitaire par l'autorité sanitaire
7. En fonction de l'évolution sanitaire :
 - organiser sa pratique compétitive en conséquence, tant en termes de programmation qu'en termes d'organisation (déplacement collectif, hébergements,...).
 - Utiliser un outil simple de mesure du risque permettant sa prise en compte sur la base de deux questions simples : quelle est la probabilité que le cas survienne ? Quelle est sa gravité s'il survient ?
8. Limiter le nombre de participants si nécessaire pour respecter les règles de regroupement de personnes édictées par les autorités compétentes.
9. Intégrer dans les Avis de Course et les Instructions de Course la nécessaire prise en compte par les participants à la compétition du risque COVID19, en y ajoutant l'annexe Covid donnée en annexe 3. Etre parfaitement conscient :
 - des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
 - du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,

- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
 - que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure / le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
 - que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.
10. Intégrer dans les Avis de Course et les Instructions de Course un article obligeant un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage à abandonner immédiatement la course et indiquer que s'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié.
 11. Intégrer dans les Avis de Course un texte relatif aux conditions d'annulation/remboursement par l'organisateur.
 12. Organiser le club et l'accueil des pratiquants pour éviter tout rassemblement de personnes supérieur au nombre autorisé.
 13. Les bateaux du club doivent rester à leur place habituelle. Les bateaux extérieurs doivent être accueillis sur des places réparties sur plusieurs pontons / plusieurs zones de parking. Publication d'indications claires sur les pontons expliquant la nécessité de se croiser de dos sur les parcs à bateaux et éviter les regroupements non conformes aux autorisations.
 14. Pour les organisateurs de compétitions Habitable, s'assurer d'avoir l'autorisation d'accueillir dans le port (du club de l'organisation) des bateaux provenant d'autres ports d'attache. Si présence de bateau(x) provenant de l'étranger, informer et interroger au préalable les services de la préfecture terrestre et maritime.
 15. Adaptation des procédures d'inscription en les dématérialisant le plus possible et en les confirmant par courriel avec accusé de réception.

Sinon, il est possible d'organiser la chaîne d'inscription en s'assurant que les gestes barrières et les mesures de distanciation physique soient respectées par les participants et par les personnels du club d'accueil.

Si possible, la prise de rendez-vous préalables doit être favorisée

Les règlements financiers en ligne, soit par virement soit sur le site internet du club sont à privilégier.

Nous recommandons aux organisateurs de faire signer aux participants un formulaire précisant que l'organisateur ne pourra pas être tenu pour responsable en cas de contamination au Covid 19 dans les 2 semaines qui suivent la compétition.

Le formulaire disponible à l'adresse suivante :

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Formulaire_reprise_activite.pdf

16. S'auto évaluer avant de confirmer son inscription à la compétition conformément au point 2. « Mesures sanitaires applicables à la voile légère et à l'habitable en entraînement et en compétition »

Pendant la course :

17. Collecter les noms, prénom, N° de téléphone, mail, date et heure d'arrivée et personnes à contacter en cas de problème de toutes les personnes impliquées dans l'organisation de la compétition (bénévoles, arbitres, commissaires aux résultats...) et de tous les participants navigant, équipes techniques, coaches... (ces informations doivent être conservées au moins 14 jours).
18. Recommandation à l'organisateur d'avoir un médecin contact / référent et ou un référent COVID qui sera l'interlocuteur privilégié des organisateurs. Il pourra conseiller les coureurs sur toute question liée au Covid 19.
19. Les villages et sites de tous les événements sociaux, devront se conformer aux règles édictées par les autorités compétentes. En cas d'ouverture du club house ou du restaurant, veiller au strict respect des gestes barrières, des mesures de distanciation physique, et de la réglementation en vigueur en fonction des préconisations locales et nationales.
20. Vérifications des matériels y compris le matériel de sécurité : ils doivent être conformes aux règles sanitaires actuelles (comité technique / contrôleur d'équipement). Pour les courses de catégorie 3 des RSO, il est recommandé de privilégier l'attestation sur l'honneur / l'auto contrôle de la présence du matériel de sécurité à bord. Le Comité Technique pourra faire des contrôles ciblés et proposer des moyens de vérification simples (ex : passage dans une porte avec brassière capelée et harnais et longe à poste).

(Cf. annexe 2 ci-dessous).

21. Éviter les distributions de cagnards / autocollants / fanions. Utiliser les moyens d'identification existants ou déjà présents à bord (code international des signaux).
22. Adaptation des processus de la Direction de Course : Les émargements (départ et arrivée) doivent être faits par mail, SMS, VHF ou téléphone ; Les briefings de course se feront de préférence en visio conférence, ou à défaut, en extérieur en respectant les gestes barrières et les mesures de distanciation physique. Si besoin, des consignes pourront être données par VHF.
23. Adaptation des processus d'arbitrage aux règles sanitaires actuelles (Comité de Course, Jury, Briefing, dépôt de réclamation, instruction, validation des résultats) en privilégiant les réunions à distance selon les préconisations de la FFVoile en matière d'arbitrage (Cf. guide de reprise des activités d'arbitrage édicté par la Commission Centrale d' Arbitrage de la FFVoile).

Après la course :

24. La remise des prix doit être organisée en conformité avec les règles des autorités compétentes ou moment de sa tenue. Nous recommandons de tenir ces remises des prix en extérieur, en limitant le nombre de participants au nombre autorisé par les mesures gouvernementales, et en respectant les gestes barrières.
25. Publication des résultats sur internet / facebook et sur le site de la FFVoile
26. Conserver durant 1 mois la liste des contacts de tous les acteurs de la compétition, organisateurs et participants.

Avant et / ou pendant la course :

27. Pour les compétitions qui accueillent des classes concernées par des protocoles de pesée d'équipages (poids mini et/ou maxi à respecter), nous recommandons de modifier le protocole de pesée pour éviter les regroupements de personnes. Le nouveau protocole de pesée des équipages devra être défini en concertation avec l'AO, la classe et les arbitres de la compétition. Ce protocole devra permettre de respecter les gestes barrières.

Avant, pendant et après la course :

28. En cas de suspicion et de cas de Covid 19 positif, la cellule mise en place doit agir conformément au protocole sanitaire dédiée du Ministère des Sports :

<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolosanitaire.pdf>

En Course Côtière ou au Large, dans l'hypothèse d'un « cas suspect », nous recommandons de suivre les préconisations en annexe 1 de ce document.

Annexe 1 : Que faire face à un « cas suspect » à bord pendant une course côtière ou au large

Annexe 2 : Processus de contrôle Course au large de catégorie RSO 0, 1, 2

Annexe 3 : Annexe à l'avis de course - Prise en compte de la situation sanitaire – COVID 19

Annexe 4 : Avenant à l'avis course ou texte à insérer dans l'avis de course "pass sanitaire"

Annexe 5 : Qu'est qu'un "pass sanitaire"

Annexe 1 : Que faire face à un « cas suspect » à bord pendant une course côtière ou au large

Découverte d'un cas « suspect » à bord : source *Ministère de la transition écologique et solidaire*

<https://www.ecologique->

[solidaire.gouv.fr/sites/default/files/COVID%2019%20Recommandations%20g%C3%A9n%C3%A9rales%20pour%20mise%20en%20application%20%C3%A0%20bord%20des%20navires%20sous%20pavillon%20fran%C3%A7ais.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/COVID%2019%20Recommandations%20g%C3%A9n%C3%A9rales%20pour%20mise%20en%20application%20%C3%A0%20bord%20des%20navires%20sous%20pavillon%20fran%C3%A7ais.pdf)

- Définition d'un « cas suspect » : Tableau clinique : Fièvre $\geq 38^\circ$ et / ou signes cliniques d'infection respiratoire aiguë ou autres signes atypiques, dont diarrhée (rare) a fortiori si signes de gravité.
- Exposition:
 - Zone ou foyer de l'épidémie,
 - contact étroit ou co-exposition avec une personne cas confirmé ou cas possible ou travail / séjour dans un hôpital avec cas confirmés.

Cette définition est susceptible d'évoluer à tout moment en fonction des informations disponibles concernant cet épisode, veuillez consulter : <https://www.coreb.infectiologie.com/fr/covid-19.html>

Informez systématiquement le skipper, le chef de bord et le responsable des soins à bord

Mettez en place immédiatement les mesures de protection

Limitez les intervenants auprès du patient au strict minimum nécessaire à sa prise en charge.

Pour le patient :

- Port d'un masque chirurgical,
- Lavage des mains avec friction de gel hydro-alcoolique.

Pour le soignant :

- Mise en place des précautions standards d'hygiène,
- Mise en place de précautions complémentaires de type « air » et « contact » : se référer à l'annexe « Précautions complémentaires de type « air » et « contact » - COVID-19 »)

Isoler le patient et pratiquer l'examen du patient dans sa cabine :

- Prise de température et fréquence respiratoire,
- Laisser le matériel utilisé avec le patient.

L'ensemble des mesures sont rappelées :

<https://www.coreb.infectiologie.com/fr/covid-19.html>

Appeler sans délai le CCMM pour téléconsultation médicale

La téléconsultation va permettre au médecin CCMM, en liaison avec l'infectiologue référent du CHU de Toulouse :

- de classer le patient identifié comme « CAS POSSIBLE », « CAS PROBABLE » ou « CAS EXCLU »
- de définir les modalités de prise en charge du patient

Annexe 2 : Processus de contrôle Course au large de catégorie RSO 0, 1, 2

Pour tenir compte des conditions sanitaires particulières, les contrôles se dérouleront comme suit :

- ✓ Organisation du contrôle
 - L'équipe doit prendre rendez-vous auprès de la Direction de Course au large,
 - Un rendez-vous sera fixé avec un contrôleur du lieu de contrôle,
 - La fiche de contrôle sera envoyée au préalable à l'équipe.
- ✓ Préparation du contrôle
 - Tous les items surlignés en jaune sur la fiche doivent être pré - remplis par l'équipe,
 - La fiche pré - remplie doit être envoyée par mail au contrôleur, au moins 24h avant le contrôle,
 - Le contrôleur imprimera la fiche pour le contrôle,
 - Tout le matériel listé dans la fiche doit être sorti du bateau et disponible dans le cockpit pour vérification visuelle,
 - Les bidons d'eau de secours et de carburant de réserve devront avoir été remplis avant le contrôle,
 - Le contrôle doit avoir été préparé minutieusement pour éviter toute contre - visite.
- ✓ Organisation du contrôle
 - Un seul représentant d'équipage (qui ne doit pas être le skipper) doit être présent lors du contrôle. Il doit porter un masque, tout comme le contrôleur,
 - Ils doivent se désinfecter les mains avec du gel hydro - alcoolique,
 - Ce représentant manipulera le matériel,
 - Le contrôleur ne touchera pas au matériel, mais vérifiera visuellement les données pré - remplies,
 - Le contrôleur rentrera ensuite dans le bateau pour contrôler ce qui ne pourra pas avoir été sorti après s'être de nouveau désinfecté les mains avec du gel hydro - alcoolique,
 - Les essais des moyens de communication seront effectués par le représentant de l'équipage. Il lui est recommandé d'emballer les émetteurs dans du film alimentaire lors des essais pour éviter la transmission éventuelle de virus
- ✓ Plombages
 - Le matériel ne sera pas plombé,
 - Un ou plusieurs scellés moteur seront remis à l'équipage à l'issue du contrôle.

Annexe 3 : Annexe à l'avis de course
Prise en compte de la situation sanitaire – COVID19

Le texte ci-dessous est à ajouter à l'Avis de Course de l'épreuve si celui-ci n'est pas encore diffusé, ou à publier en tant qu'avenant à l'Avis de Course si celui-ci est déjà diffusé

ANNEXE COVID-19 à l'AVIS DE COURSE

Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Les moyens digitaux [**Nom + Lien internet du support utilisé**] seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1 (a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler l'épreuve.

1- Gestes barrières (DP):

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage doit avoir individuellement réalisé l'auto-questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante :
https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf
- Tous les participants au [**nom de la compétition**] : organisateurs, arbitres, coureurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.
- Les regroupements de personnes devront respecter les jauges définies par les pouvoirs publics. Quand cela est possible, tout regroupement de personnes doit être évité lorsque la distanciation physique (2 m) ne peut être respectée.
- Le masque doit être porté à tout moment. Seules les personnes impliquées dans la compétition, les arbitres, les coureurs et les accompagnateurs (entraîneurs,...) lorsqu'ils sont sur l'eau, peuvent ne pas porter de masque.
- Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés dès qu'une personne impliquée dans [**nom de la compétition**] n'est pas sur l'eau. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.
- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de l'événement pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :

a- Référent COVID :

Le référent COVID sera [...] (**nommé par le responsable de l'AO – Préciser le nom et le contact de la personne (Email et téléphone)**).

b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :

- La cellule COVID sera composée du / de :
 - o Représentant de l'AO [**préciser le nom de la personne**],
 - o Président du Comité de Course,
 - o Président du Jury ou Chief Umpire,
 - o Référent COVID,
 - o Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.
- Fonctionnement :

Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports dans le document « Protocole sanitaire gestion cas de suspicion et de cas Covid-19 positif / mouvement sportif » : <http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolesanitaire.pdf>
Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

3. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :

En s'inscrivant à **[Nom de la compétition]** tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régate.

4. Cas suspect de COVID 19 :

« Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié. S'il l'estime nécessaire, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la règle 69 ».

5. Pesée des équipages : [pour les compétitions qui accueillent des classes concernées par ce type de protocole]

Article « Inscriptions » de l'avis de course, préciser :

« Pour toutes les classes / séries pour lesquelles le poids de l'équipage doit être respecté, il n'y aura pas de pesée systématique lors des confirmations d'inscriptions. Des pesées aléatoires pourront être organisées avant et ou pendant la compétition, selon les modalités qui seront précisées dans les instructions de course. »

Annexe 4 : Avenant à l'avis course ou texte à insérer dans l'avis de course "pass sanitaire"

En raison de l'évolution sanitaire en France et suite aux mesures prises par le gouvernement applicables au 21 juillet 2021, l'Avis de Course de **XXXXXXXX** est modifié comme suit :

L'Article – « Admissibilité et inscription » de l'Avis de Course est complété par le texte ci-dessous :

Accès au site de la compétition et participation :

1 - Un "pass sanitaire" valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les concurrents âgés de 18 ans et plus à la date de début des confirmations des inscriptions :

Ce "pass sanitaire" se présente sous les formes suivantes :

- L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection) – Certificat COVID EUROPE ou équivalent.
Ou
- Le résultat d'un test antigénique de moins de 48 heures, négatif,
Ou
- Le résultat d'un test RT-PCR de moins de 48 heures, négatif,
Ou
- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

2 - Seuls les concurrents ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un "pass sanitaire" recevront un laissez-passer individuel à conserver et à présenter pour participer à la compétition.

Pour plus d'information sur le "pass sanitaire" consulter : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

pass COVID-19 sanitaire

UN CERTIFICAT DE VACCINATION
À condition de disposer d'un schéma vaccinal complet.

UN TEST NÉGATIF
RT-PCR ou antigénique de moins de 48h.

OU

UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT
de la Covid-19 : test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Téléchargez l'application [TousAntiCovid](#)

 [GOUVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE](https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

W-0333-001-2003 – 20 janvier 2020 